

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

**Canton de
Sainte Foy-lès-Lyon**

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES**

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

Séance du 24 septembre 2015

Compte-rendu affiché le 2 octobre 2015

art. 16 Code Municipal : **35**

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 septembre 2015

en exercice : **35**

*Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour
de la séance : 35*

qui ont pris part à la
délibération

34

Président : Mme Véronique SARSELLI

Secrétaire : M. ASTIER

*Secrétaire auxiliaire : Mme IMHOFF, Directeur Général
des Services*

OBJET

7

**ADOPTION DE L'AGENDA
D'ACCESSIBILITÉ
PROGRAMMÉE - Ad'AP**

*Membres présents : MM. SARSELLI, BAZAILLE, GILLET,
GIORDANO, AKNIN (à partir du rapport 5), MOUSSA,
BARRELLON, BOIRON, BAVOZET, GOUBET, VINCENS-
BOUGUEREAU, LOCTIN, NOUHÈN, MOMIN, CAUCHE,
DUMOND, PATTEIN, FUSARI, NEGRO, ASTRE, ASTIER,
ELEFATHERATOS, ISAAC-SIBILLE, CAMINALE, VALENTINO,
COSSON, PIOT, LATHUILIÈRE,*

*Membres excusés : RODRIGUEZ (pouvoir à Mme BOIRON),
VILLARET (pouvoir à Mme BAZAILLE), GRÉLARD (pouvoir à
Mme GIORDANO), ALLES (pouvoir à Mme LOCTIN),
GUERRY (pouvoir à Mme CAMINALE), COATIVY, TULOUP
(pouvoir à Mme ELEFATHERATOS).*

M. BARRELLON, Adjoint au Maire, explique que la loi du 11 février 2005 place au cœur de son dispositif l'accessibilité du cadre bâti et des services à toutes les personnes en situation de handicap. Elle impose que tous les établissements recevant du public (ERP), de la première à la cinquième catégorie, soient accessibles à tous les usagers, quel que soit le type de handicap, avant le 1^{er} janvier 2015.

Pour répondre au retard pris par de nombreux maîtres d'ouvrages ou exploitants dans la réalisation des travaux, le gouvernement a mis en place par voie d'ordonnance (n°2014-1090 en date du 26 septembre 2014) les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Ce dispositif obligatoire, permettant d'obtenir un délai supplémentaire de 3, 6 ou 9 ans, s'impose à tout maître d'ouvrage ou exploitant dont le patrimoine d'ERP ne répond pas aux exigences d'accessibilité au 31 décembre 2014.

La ville de Sainte-Foy-lès-Lyon compte à ce jour 49 ERP municipaux.

Six d'entre eux, de construction très récente, sont déjà aux normes d'accessibilité : Ciné Mourguet, crèches, centre social et salle du conseil-archives au Méridien, Kubdo et Karo.

Un est en cours de déclassement : ancien cinéma Jeanne Mourguet.

Les 42 ERP restant à mettre aux normes d'accessibilité et qui composent l'Ad'AP, ont tous fait l'objet d'un diagnostic d'accessibilité : en 2011 pour les ERP du 1er groupe et en 2013 pour les ERP du 2ème groupe.

Pour planifier l'étalement des mises en accessibilité de ses ERP, la ville mène parallèlement une réflexion stratégique d'optimisation patrimoniale pour distinguer lesquels de ses ERP sont à conserver durablement (et donc à mettre en accessibilité) de ceux à désaffecter et déclasser. Cette réflexion, croisée avec les obligations de maintenance de son patrimoine et avec les objectifs d'amélioration programmée de la performance énergétique de ses bâtiments, a amené la ville à planifier et hiérarchiser l'ensemble de ses études et de ses travaux du patrimoine bâti sur les 3 et 6 ans du présent Ad'AP.

Sur 13 ERP structurants scolaires, sportifs, culturels et sociaux, à conserver durablement et répartis sur tout le territoire de la ville, les études sont aujourd'hui au stade de l'Avant Projet Définitif (APD) (Centre Communal du Vallon, bibliothèque Senghor, maison Communale des Bruyères, MJC, salle des fêtes M.Barlet, gymnase du Plan du Loup, école L.Chassagne, école Grange-Bruyère, écoles maternelle et élémentaire de la Gravière, école H.Lebert, école P.Fabre et groupe scolaire Châtelain).

Il est à noter que dans le cadre de la commission communale d'accessibilité un groupe de travail dit "diagnostic en marchant", composé d'élus, des services techniques de la Ville, de représentants d'associations de personnes handicapées et d'usagers des ERP, a validé les études et le choix d'alternatives pragmatiques et fonctionnelles de mise en accessibilité de certains de ces bâtiments structurants.

4 ERP devant faire l'objet d'opérations individualisées de restructuration et/ou d'amélioration de la performance énergétique seront étudiés conjointement sous l'angle de la mise en accessibilité réglementaire. Il s'agit de l'Hôtel de Ville et de ses annexes, des écoles maternelle de la Plaine et élémentaire de Chantegrillet et des crèches de Cuzieu. Leurs études sont déjà engagées ou programmées échelonnées entre 2015 et 2020.

Par ailleurs, l'école élémentaire Schuman est sous le coup d'une réflexion en vue d'un éventuel regroupement.

L'église, devant faire l'objet de travaux lourds échelonnés sur 3 à 4 ans d'ici 2020 ou 2021, sera conjointement l'objet de travaux de mise en accessibilité avant la fin de l'Ad'AP.

Enfin, les écoles maternelle et élémentaire du Centre seront traitées en fin d'Ad'AP, laissant le temps à la ville, pour la maternelle, de décider de la réaffectation de l'ancienne caserne des pompiers située en RDC et des logements, situés à l'étage supérieur et, pour l'élémentaire, d'étudier les possibilités techniques de mise en accessibilité et de recourir peut-être à une rare, voire unique, demande de dérogation.

Les études des 21 ERP restant, de moindre envergure, seront menées au cours des 2 à 5 prochaines années, selon leur catégorie d'appartenance et selon les charges annuelles programmées d'études et de travaux d'accessibilité.

En matière de signalétique, la ville s'est dotée en 2013 d'une charte graphique conforme aux exigences réglementaires d'accessibilité et chaque ERP municipal a fait l'objet d'un schéma directeur adapté permettant de déployer la signalétique parallèlement aux autres travaux d'accessibilité.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le projet d'Ad'AP des ERP communaux de Sainte-Foy-lès-Lyon,
- autoriser Madame le Maire à déposer cet Ad'AP à Monsieur le Préfet.

Appelé à se prononcer,

le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet d'Ad'AP des ERP communaux de Sainte-Foy-lès-Lyon,

- AUTORISE Madame le Maire à le déposer à Monsieur le Préfet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI